

l'immobilière
de normandie**Honoraires à la charge du LOCATAIRE entrant ou preneur à bail :
TTC., soumis à T.V.A., au taux en vigueur, actuellement de 20 %, inclus*.**

Type bien	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée**
Studio	189.50 €	58.30 €
F1/T1	200.50 €	71.80 €
F2/T2	211.50 €	85.30 €
F3/T3	222.50 €	98.80 €
F4/T4	233.50 €	112.30 €
F5/T5	244.50 €	125.80 €
pièce supplémentaire	9.50 €	13.00 €
Forfait extérieur	12.30 €	24.50 €
Forfait par dépendance	9.80 €	15.30 €

**Honoraires à la charge du BAILLEUR :
TTC, soumis à T.V.A., au taux en vigueur, actuellement de 20 %, inclus***.**

Type bien	Honoraires de négociation et d'entremise	Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée
Studio	40.00 €	189.50 €	58.30 €
F1/T1	70.00 €	200.50 €	71.80 €
F2/T2	100.00 €	211.50 €	85.30 €
F3/T3	130.00 €	222.50 €	98.80 €
F4/T4	160.00 €	233.50 €	112.30 €
F5/T5	190.00 €	244.50 €	125.80 €
pièce supplémentaire	10.00 €	9.50 €	13.00 €
Forfait extérieur	20.00 €	12.30 €	24.50 €
Forfait par dépendance	10.00 €	9.80 €	15.30 €

Etat des lieux de sortie : établi à première demande d'une des parties, pris en charge en totalité par le bailleur (sur base tarifaire de l'état des lieux d'entrée et dans la limite de 3 €TTC le m²).

Bail professionnel – bail commercial : honoraires à la charge du preneur sur une base de 12 % H.T. du loyer annuel, TVA taux en vigueur en sus (comprenant honoraire d'entremise, de visite, EDL entrée, rédaction bail).



HONORAIRES DE L'AGENCE GESTION



Honoraires de gestion locative (sur encaissements) :
 5.5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition mensuelle.
 5 % H.T. du loyer mensuel hors charges pour reddition trimestrielle.

Les honoraires de gestion locative comprennent l'appel de loyer, l'encaissement du loyer, le quittancement, la reddition, le décompte annuel, la gestion des charges et remboursements quelconques, le recouvrement du loyer jusqu'au dépôt du dossier à l'organe judiciaire compétente.

* dans la limite de 8 € TTC/m² pour la part locataire de surface habitable du bien loué
 ** dans la limite de 3 € TTC/m² pour la part locataire de surface habitable du bien loué.

*** les frais à la charge du bailleur ne peuvent pas être inférieurs à ceux demandés au locataire, non inclus les honoraires d'entremise.



HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION



LES HONORAIRES D'AGENCE

SONT A LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR ET CALCULES COMME SUIT :

DE	0 à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
DE	50 001 € à 150 000 €	10 % TTC maximum à la prise de mandat
DE	150 001 € à 300 000 €	8 % TTC maximum à la prise de mandat
au-delà de	300 001 €	7 % TTC maximum à la prise de mandat



A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR

Appartements- Maisons

Jusqu'à 50 000€	5 000 €
De 50 001 € à 100 000 €	10,00%
De 100 001 € à 150 000 €	9,00%
De 150 001 € à 200 000 €	8,00%
De 200 001 € à 250 000 €	7,00%
De 250 001 € à 350 000 €	6,00%
De 350 001 € à 500 000 €	5,80%
De 500 001 € à 650 000 €	5,50%
Au-delà de 650 000 €	5,00%

Terrains-Garage-Parking-Autres biens immobiliers

Forfaitaire jusqu'à 50 000€	5 000 €
Au-delà	% barème "Appartements-Maisons"

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATIONS

A LA CHARGE DU LOCATAIRE (*)

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06 juillet 1989)

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail

Hors zones tendues et très tendues	
Studio	190,00 €
Par pièce supplémentaire	10,00 €
Forfait extérieur	50,00 €
Forfait par dépendance	10,00 €
Zones tendues (€/m ²)	10,00 €
Zones très tendues (€/m ²)	12,00 €

Etablissement de l'état des lieux d'entrée

Hors zones tendues et très tendues	
Studio	60,00 €
Par pièce supplémentaire	15,00 €
Forfait extérieur	50,00 €
Forfait par dépendance	15,00 €
Zones tendues (€/m ²)	3,00 €
Zones très tendues (€/m ²)	3,00 €

Bail professionnel - Bail commercial- Bail de droit commun

Honoraires à la charge du preneur sur une base de 30% HT du loyer annuel, TVA taux en vigueur en sus (comprenant honoraires d'entremise, de visite, EDL, entrée, accompagnement à la rédaction du bail)

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE (*)

Bail professionnel - Bail commercial- Bail de droit commun

Honoraires à la charge du bailleur sur une base de 30% HT du loyer annuel, TVA taux en vigueur en sus (comprenant honoraires d'entremise, de visite, EDL, entrée, accompagnement à la rédaction du bail)

	Zones tendues et très tendues	Autres zones
<u>Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06 juillet 1989)</u>		
Honoraires de négociation et d'entremise		
Studio		40,00 €
Par pièce supplémentaire	5% TTC du loyer	30,00 €
Forfait extérieur	annuel hors	50,00 €
Forfait par dépendance	charges hors taxes	10,00 €
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail		
Studio		190,00 €
Par pièce supplémentaire	12€ par m ²	10,00 €
Forfait extérieur		50,00 €
Forfait par dépendance		10,00 €
Honoraires réalisation d'état des lieux		
Studio		60,00 €
Par pièce supplémentaire	3€ par m ²	15,00 €
Forfait extérieur		50,00 €
Forfait par dépendance		15,00 €

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE (*)

(calculées sur loyers hors charges hors taxes)

Appel de loyer, encaissement du loyer, quittancement, reddition, décompte annuel, gestion des charges et remboursements quelconques

De 0 € à 500 € de loyer mensuel	6,00%
De 500 € à 1 000 € de loyer mensuel	5,50%
Au-delà de 1000 € de loyer mensuel	5,00%

(*) TTC, soumis à TVA, au taux en vigueur, actuellement de 20%, inclus